

COVID-19: Quoi faire si vous êtes un travailleur de la santé?

Le COVID-19 se propage dans les communautés du Vermont. Alors que tous les habitants du Vermont risquent d'être exposés, nous recommandons aux travailleurs sanitaires de prendre des précautions particulières pour se protéger et protéger leurs patients. Ces recommandations s'adressent aux personnes qui travaillent dans les milieux de soins de santé et qui sont susceptibles de rentrer en contact avec des patients ou des matériaux infectés. Les employés des laboratoires cliniques ne sont pas concernés par ces recommandations.

Assurez-vous que vous n'êtes pas malade avant de vous rendre à votre travail.

Pour ce faire, vous pouvez prendre votre température. Restez chez vous si vous avez une température de 100 °F (37,7 °C) ou plus. Si vous n'avez pas de fièvre, mais que vous ne vous sentez pas bien, ou vous toussiez ou que vous avez des difficultés respiratoires, restez chez vous et appelez votre employeur. Certains lieux de travail ont mis en place des protocoles pour détecter les symptômes avant la prise de service; vérifiez les protocoles auprès de votre employeur.

Savoir quoi faire si vous commencez à vous sentir mal alors que vous êtes au travail.

Si vous sentez que vous êtes en train de tomber malade alors que vous êtes au travail, nous vous recommandons de mettre immédiatement un masque, d'avertir votre supérieur et de vous préparer à partir le plus rapidement possible. Vérifiez les protocoles spécifiques à votre lieu de travail auprès de votre employeur.

Connaître la procédure de notification au cas où vous avez été en contact avec un cas confirmé.

Le département de la Santé contacte les établissements de santé qui ont soigné des personnes atteintes du COVID-19 pour discuter des étapes à suivre conformément aux recommandations du CDC. Contactez le programme de santé au travail de votre établissement, le programme de prévention des infections ou l'administrateur approprié, afin de discuter du plan de notification des employés au cas où le personnel de votre établissement s'est occupé d'une personne atteinte du COVID-19. Pensez à vous informer des dispositions relatives à l'exclusion du travail ou des critères de retour au travail pour les employés qui ont été exposés.

Si vous avez été exposé(e) ailleurs que sur le lieu de travail:

Discutez avec votre employeur de votre exposition et si vous devez rester hors du travail, ou des mesures supplémentaires que vous devriez prendre avant d'aller au travail.

Si vous avez été exposé(e) de manière continue, par exemple en soignant une personne atteinte du COVID-19 qui est hospitalisée:

Respectez toujours les précautions standards et celles liées à la transmission, en utilisant notamment une protection oculaire, un masque facial ou un appareil respiratoire, une blouse et des gants. Il est particulièrement important de régulièrement vous surveiller vous même pour détecter d'éventuels symptômes, et de quitter votre travail si vous avez de la toux, de la fièvre ou des difficultés à respirer.

S'il vous plait, sachez que votre employeur peut choisir de modifier ces directives.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/guidance-risk-assesment-hcp.html et www.heathvermont.gov/COVID-19

COVID-19: What to do if you are a health care worker

COVID-19 is spreading in Vermont communities. While all Vermonters are at risk for exposure, we recommend that health care workers take specific precautions to protect themselves and their patients. This guidance is for people who work in health care settings and have the potential to be exposed to patients or infectious materials. For this purpose, clinical laboratory workers are not included.

Make sure that you are not sick before going to work.

One way to do this is by taking your temperature. Stay home if you have a temperature of 100° F and above. If you don't have a fever, but you feel ill, or have a cough or shortness of breath, stay home from work and call your employer. Some workplaces have symptom screening protocols before starting a shift; check with your employer about their protocols.

Know what to do if you start feeling sick while at work.

If you start feeling ill while at work, we recommend putting on a mask right away, notifying your supervisor, and making a plan to leave as soon as possible. Check with your employer about the specific protocol at your workplace.

Know how you will get notified if you have been exposed to a confirmed case.

The Department of Health is reaching out to health care facilities that have provided care to people with COVID-19 to discuss next steps as recommended by CDC. Reach out to your facility's occupational health program, infection prevention program, or the appropriate administrator to discuss their plan to notify employees in the event that staff at your facility provided care for someone with COVID-19. Consider asking about their plans for exposed employee exclusion from work or return to work criteria.

If you have been exposed somewhere other than the workplace:

Talk with your employer about your exposure and if you should stay out of work, or what additional measures to take before going to work.

If you have ongoing exposures, such as providing care for someone with COVID-19 who is hospitalized:

Always follow standard and transmission-based precautions, including use of eye protection, facemask or respirator, gown, and gloves. It's especially important to monitor yourself for symptoms regularly and to exclude yourself from work if you develop cough, fever, or shortness of breath.

Please note that your employer may choose to supersede this guidance.

For more information, visit: www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/guidance-risk-assessment-hcp.html and www.healthvermont.gov/COVID-19